MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2022 « EDICTANT LE CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES ELUS(ES) MUNICIPAUX »

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, JULIE VEILLETTE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2022 : « **EDICTANT LE CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES ELUS(ES) MUNICIPAUX** » LORS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE SEPTIÈME JOUR DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (07-02-2022).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 24$^{E}$ JOUR DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Julie Veillette
*Secrétaire-trésorière adjointe*

==========

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je soussigné, résidant à Sainte-Thècle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre treize heures et quatorze heures, le 24 février 2022. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24$^{e}$ jour de février de l'an deux mille vingt-deux.

Julie Veillette.
Secrétaire-trésorière adjointe